



ELITE MINING GUINEA S.A.

DEPARTEMENT MINES & GEOLOGIE

CAHIER DE CHARGES N° : EMG/LOG - 2025/CDC002

Publication Date : 18/06/2025

ELITE MINING GUINÉE



1. INTRODUCTION

Crée en 2019, Elite Mining GUINEA SA est une société minière de droit guinéen qui ambitionne de devenir leader dans son secteur d'activités en République de Guinée. Elle développe et exploite sa mine dans les préfectures de Mamou et Kindia et transporte son minerai sur une distance d'environ 160 km au port de Konta situé à Forécariah, conformément aux standards internationaux en la matière.

Ce cahier des charges définit les conditions générales des services miniers, notamment liés à l'extraction et au transport de la bauxite des plateaux miniers aux points de stockage (ROMPAD) à Sougueta, préfecture de Kindia, ainsi que les exigences spécifiques auxquelles tous les soumissionnaires devraient se conformer.

Il est destiné à guider les soumissionnaires dans la préparation de leurs offres pour les services susmentionnés, en assurant la conformité aux exigences de sécurité, de qualité et de performance établies par ELITE MINING GUINEA SA.

2. DESCRIPTION ET OBJECTIF DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent cahier de charges décrit de manière claire les tâches et responsabilités spécifiques attendues du prestataire de services. L'appel à candidature a pour objectif la sélection d'une société hautement compétente et qualifiée dans le domaine de l'exploitation minière à ciel ouvert de la bauxite et démontrant la capacité nécessaire en termes d'expertises, pour extraire la bauxite et l'acheminer vers les aires de stockage dédiées à cet effet.

L'objectif principal est de garantir une exploitation minière optimale de la bauxite dans le respect des textes réglementaires guinéens et les normes de santé sécurité et de l'environnement recommandées par ELITE MINING GUINEA.

3. DESCRIPTION DES SERVICES

- a) **Type de minerai** : Bauxite
- b) **Lieu d'exploitation** : Mines à Ciel ouvert, situées dans les préfectures de Kindia et Mamou.
- c) **Mode d'extraction** : à l'aide d'un mineur de surface ou toute autre machine adaptée à ce type d'exploitation.
- d) **Exécution des travaux** : tous les travaux seront réalisés conformément aux plans miniers fournis par le Client Elite Mining SA. Les services concerneront :
 - L'enlèvement de la terre végétale (couche arable) et de toutes les couches ne répondant pas aux spécifications bauxitiques ;
 - L'extraction de la bauxite dans les limites exigées de la taille des particules : 90 % < 150 mm et 75 % < 100 mm. Le transport et le stockage de minerais selon la demande du Client, le Prestataire transportera le minerai extrait des plateaux miniers jusqu'aux points de déchargement indiqués, dans les délais convenus.
- e) **Production journalière** : entre 8 000 et 10 000 tonnes ; elle peut s'augmenter jusqu'à plus de 15 000 tonnes à la demande de Client.
- f) **Broyage de la bauxite** : le Client pourrait solliciter le broyage du minerai en vue de respecter les tailles des particules et faciliter l'exploitation. A cet effet, des équipements spécifiques appropriés seront nécessaires.
- g) **Fréquence de production** : les activités se feront tous les jours 24H/24 avec des temps d'arrêt convenus pour les repos et les entretiens.



4. VISITE DU SITE ET REUNION PREPARATOIRE

- Le Prestataire s'engage à visiter et inspecter le site des travaux et ses environs afin d'obtenir par lui-même, et sous sa propre responsabilité, tous les renseignements qui peuvent être nécessaires pour la préparation de son offre pour l'exécution des travaux. Les coûts liés à la visite du site sont entièrement à la charge du Prestataire.
- Le Client autorisera le Prestataire et son personnel à visiter le site à tout moment avant la date limite de dépôt des offres, modifié par le dossier d'appel d'offre additif au besoin.
- A noter que tout additif sera considéré comme faisant partie intégrante du dossier d'offre et sera communiqué par écrit à tous les prestataires ayant obtenu le dossier d'appel d'offre du Client.

5. EXIGENCES TECHNIQUES

- **Plans miniers** : Toutes les opérations se feront conformément aux plans miniers produits et mis à disposition par le Client.
- **Mineur de surface** : en très bon état, capable de couper les matériels en respectant la granulométrie prédéfinie.
- **Véhicules** : camions Bennes de capacité minimale 40 tonnes, en très bon état et répondant à toutes les exigences de sécurité.
- **Citernes à eau** : en très bon état et de capacité suffisante pour couvrir les zones à arroser ;
- **Chargeuses, Excavateurs et Bulldozers** : des engins en bon état et répondant aux exigences de sécurité et de l'environnement.
- **Personnel** : mis à dispositions des ingénieurs, superviseurs qualifiés et expérimentés dans le domaine ; des opérateurs d'engins compétents et certifiés. Les formations régulières devront être organisées sur les procédures spécifiques de sécurité à l'exploitation de la bauxite à ciel ouvert.

6. OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIERE DU PRESTATAIRE

- Mémoire technique détaillant : méthode d'exécution, équipements et personnel, organisation du chantier, planning, etc. ;
- Planning des travaux, y compris les plans de maintenance des équipements
- Lettre de soumission
- Coût de production par tonne de minerai intégrant le détail de production de la tonne de bauxite, de waste et de la couche arable. Il doit aussi comprendre le détail de coût de transport de la tonne de minerai. Le carburant sera à la charge du prestataire et sera indexé au prix de la structure des prix de carburant du secteur minier publié par les services publics guinéens.
- Organigramme détaillé du personnel affecté au projet, y compris le détail de CV des responsables.
- Détail technique des équipements de production, état des machines, capacités, planning de maintenance, assurances et autres.

7. PRATIQUE DE FRAUDE ET CORRUPTION

- Le Client exige l'application stricte des principes de transparence, d'éthique et de lutte contre la fraude et la corruption, tels que définis par la loi. Toute forme de corruption, collusion, fraude, coercition ou obstruction est strictement interdite et pourra entraîner l'exclusion du soumissionnaire du processus d'appel d'offres.
- Pour des fins de transparence et de conformité, le prestataire devra permettre et faire en sorte que ses agents, sous-traitants, consultants, fournisseurs et leur personnel, permettent au Client ou à toute personne autorisée par lui, d'examiner les comptes, pièces comptables et documents relatifs à la procédure de passation et à l'exécution du marché.
- Le Client ne doit pas être en situation de conflit d'intérêt. Toute offre identifiée comme présentant un tel conflit pourra être rejetée par le Client.

Un conflit d'intérêt peut notamment résulter des situations suivantes :

- Prestataire contrôlé par une même entreprise mère ;
- Prestataire bénéficiant directement ou indirectement de subventions l'un de l'autre ;
- Prestataire représenté par une même personne dans la présente procédure ;
- Prestataire entretenant des liens ou échanges d'informations qui pourraient influencer leur offre respective ;
- Prestataire participant à plusieurs offres, à l'exception d'une participation en qualité de sous-traitant ;
- Prestataire ou affilié recruté pour la supervision ou le contrôle du présent marché ;
- Prestataire qui fournit des services ou prestations en lien direct avec des missions de conseils antérieures sur le même projet.
- Sont également en conflit d'intérêt les prestataires entretenant une relation étroite (professionnelle ou familiale) avec un membre du personnel du Client impliqué dans la préparation, l'évaluation ou le suivi du présent marché.

8. CONFIDENTIALITE

- Aucune information sur l'évaluation ou l'attribution ne sera communiquée avant l'envoi de la notification de marché à tous les soumissionnaires.
- Toute tentative d'influence par un soumissionnaire peut entraîner le rejet de son offre.
- Le soumissionnaire reconnaît qu'il doit entrer en possession d'information relatives au projet Elite Mining Guinea SA qui sont par nature sensible et confidentielles. Le soumissionnaire accepte et s'engage à ce que ces informations Confidentielles ne soient utilisées que dans le but de rendre



service dans le cadre de la réalisation des différentes activités mentionnées dans ce cahier de charges et a aucune autre fin.

- Le Prestataire est tenu de veiller à ce que tout son personnel soit lié par cet engagement de confidentialité. Le Prestataire s'engage à ce que, en tout temps pendant la durée du contrat et pendant une période qui sera déterminée par Elite Mining Guinea SA, le maintien du secret des informations confidentielles et qu'il ne divulgue à aucun moment ces informations (sauf avec le consentement écrit préalable de Elite Mining Guinea). Le Prestataire ne peut faire aucune publication ou déclaration de presse (y compris ses propre bulletins) concernant la conclusion du contrat ou des services sans l'approbation de Elite Mining Guinea.

9. GARANTIE DE BONNE EXECUTION

- a) Le Prestataire retenu devra, dans un délai de trente (30) jours suivant la réception de la lettre de notification d'attribution, fournir la garantie de bonne exécution, conformément au modèle approuvé par le Client.
- b) Si le Prestataire retenu ne fournit pas la garantie de bonne exécution ou ne signe pas l'Acte d'Engagement, cela constituera un motif valable d'annulation de l'attribution du marché.
- c) Le Client pourra alors attribuer le marché au Prestataire classé deuxième, dont l'offre est conforme et qui est qualifié pour exécuter le marché.

10. MAINTENANCE DES ENGIN

Le prestataire sera tenu des obligations de maintien de la capacité journalière de production. De ce fait, un plan de production de chaque engin devrait être établi et partagé avec le Client. Tout équipement en entretien de plus de 48 heures devrait être remplacé par le prestataire afin de garantir la cadence de production.

11. EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Le Prestataire fournira les EPI appropriés à tous ses employés et doivent être vêtus d'uniformes avec des bandes réfléchissantes de haute visibilité. Les uniformes comprennent des chaussures ou bottes de sécurité appropriées, des manteaux, des gants et d'autres équipements de protection individuelle dépendant de la zone de travail. Tout EPI proposé sera soumis à l'approbation préalable de Elite Mining Guinea SA pour s'assurer de la conformité aux normes de santé sécurité en vigueur.

12. EXIGENCES DE SECURITE ET DE L'ENVIRONNEMENT

- **Normes de Sécurité** : Respect des textes réglementaires de la République de Guinée en matière d'exploitation minière ; conformité aux normes internationales et aux exigences de sécurité recommandées par le Client.
- **Gestion des Risques** : Mise en place des procédures de travail recommandées et des plans de gestion des incidents et procédures d'urgence.



- **Équipements de Sécurité** : personnel équipé en équipements de protection individuelle (EPI) , les véhicules et engins équipés d'extincteurs, de trousse de premiers secours et autres équipements de prévention des incidents/accidents tels que recommandés par le Client.
- **Zones d'opération** : éclairage régulier des zones et respect des règles de circulation en zone minière. L'éclairage des zones d'opération est à la charge du Prestataire.
- **Réduction des Émissions** : Respect des normes locales et internationales en matière d'émissions et de pollution.
- **Gestion des Déchets** : Procédures pour la gestion et l'élimination des déchets solides et liquides liés à la maintenance des engins miniers et toute autre activité de production minière.

13. SUIVI ET CONTROLE :

Elaboration des rapports de production journalière des quantités de minerai et de la disponibilité des engins. Engager un superviseur pour le contrôle des activités et la gestion régulière des rapprochements avec le Client.

14. CONDITIONS CONTRACTUELLES

- **Durée du Contrat** : A définir suivant les besoins d'évolution du projet
- **Tarification** : le montant sera fixé par tonne de minerais (top soil, waste et bauxite) extrait et transporté aux aires de stockages convenues.
- **Modalités de paiement** : 45 jours suivant la date de dépôt de réception de la facture
- **Pénalités** : Sanctions prévues pour non-respect des conditions du cahier de charges.

15. CRITERES DE SELECTION

Critères de sélection	
Les critères de sélection et les pondérations suivants doivent être utilisés pour évaluer les propositions reçues en réponse à ce cahier de charges.	
Critères	Poids %
Gestion de la santé, sécurité, environnement et de la communauté (planification, performances, qualifications, historique des incidents)	15
Coût, conformité avec les conditions générales et qualité de l'offre technique	35
Expérience du Prestataire dans le domaine ou tout domaine équivalent, réalisation des projets similaires (Société, attestations ou certificats...)	10
Capacité financière : Le Soumissionnaire doit démontrer qu'il dispose de liquidités suffisantes, ou d'actifs non gelés mobilisables, ou encore de facilités de crédit bancaire (à l'exclusion de toute avance éventuelle), pour couvrir les besoins de trésorerie liés à l'exécution du présent marché, à hauteur d'un montant minimum de soixante-quinze millions (75 000 000) USD ou équivalent, net de ses autres engagements contractuels en cours. Le Soumissionnaire doit soumettre les bilans audités ou, à défaut, d'autres états financiers acceptés par le Client, couvrant les trois (3) dernières années (depuis le 1er janvier 2022), démontrant sa solvabilité actuelle et sa rentabilité à long terme (chiffres d'affaires annuels, performances financières, attestations financières...)	15
Les équipements proposés, leurs états actuels et conformité aux exigences du marché	10
Méthodologie proposée pour l'exécution des travaux	5
Expérience, personnel clé, CV	10
TOTAL	100%

Les soumissionnaires devront fournir des informations et supports documentés pour supporter leurs offres. L'offre technique devra être claire et détaillée ; elle doit ressortir les rubriques ci-dessous :

- **Expérience** : expérience antérieure du soumissionnaire dans les travaux d'exploitation minière à ciel ouvert avec le mineur de surface ou tout autre équipement reconnu ou avoir réalisé au moins deux (2) projets de travaux miniers ou équivalents en République de Guinée, de nature et de complexité similaires, accompagnés des justificatifs clairs.
- **Capacité** : Capacité du soumissionnaire à répondre aux exigences en termes d'équipements d'extraction (mineur de surface), de décapage, de chargement et de transport de minerais avec une liste exhaustive des équipements et documents associés.
- **Conformité** : Conformité aux exigences techniques, de sécurité et environnementales et sociales.
- **Personnel** : description de l'organisation de travail appropriée aux services à rendre, description claire de la composition des équipes et parcours du personnel clé (responsables de projet)

L'offre financière devra également être claire et détaillée avec une proposition des prix indexés aux tonnages produits. Tous les coûts de gestion et de maintenance seront intégrés dans ce coût de production.

Dans la mesure du possible, le Prestataire devra fournir des **Références** et **avis** de clients précédents.

16. LES INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE :

Le Prestataire sera continuellement audité et contrôlé pour sa performance pendant la durée du contrat sur la base des Indicateurs-Clés de Performance convenus (KPI). Les critères et modalités d'évaluation seront clairement mentionnés dans le contrat de prestation.

17. SOUMISSION DE L'OFFRE

- **Date Limite** : 31 juillet 2025
- **Format** : le dossier original de soumission doit être déposé sous pli fermé à l'adresse ci-dessous de du Client, au secrétariat de la Direction Générale. Une copie électronique devra également être transmise à l'adresse suivante : procurement@eliteguinee.com
- **Adresse de Soumission** : Siège social : Taouyah marché non loin de la mosquée Rogbané.
- **Les documents constitutifs de l'offre** : Présentation de l'entreprise avec son organigramme, ses expériences dans le domaine, qualifications ou certificats en termes de santé sécurité et environnement, description des équipements et les systèmes associés, gestion de la maintenance, gestion des opérations et l'ensemble des services miniers associés ; autres documents importants de support.

18. STATUTS DE L'ENTREPRISE

- Lettre de soumission
- RCCM
- Quitus fiscal
- Le NIF
- Description détaillée de l'offre financière ;
- Supports d'enregistrement et d'affiliation aux services publics guinéens ;
- Les copies de tous les documents légaux des équipements ;



ELITE MINING GUINEA

- Tout autre document important de support à l'offre technique, y compris les attestations bancaires, l'assurance et les immatriculations des véhicules et engins.

19. CONTACTS

- **Département** : Logistique
- **Coordonnées / mail** : procurement@eliteguinee.com



ELITE MINING GUINÉE